

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2020

Dossier complet le :

20/07/2020

N° d'enregistrement :

2020-4776

1. Intitulé du projet

Modification de la ZAC « Coteaux du Thouet » à Montreuil-Bellay (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTER Public

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel BALLARINI

RCS / SIRET

528 848 153 00029

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39b. Travaux, constructions et opérations d'aménagement sur un terrain d'assiette compris entre 5 et 10 ha.	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un secteur d'assiette de 8,5 hectares en bordure de la RD 347. Les aménagements se feront en recul de l'axe routier (recul de 75m) sur une emprise de 5,9 hectares environ. Ils consistent en la création d'environ 60 à 70 logements et d'un EHPAD de 91 places, sur une parcelle de 10 500 m ² dans la continuité nord-est de la commune de Montreuil-Bellay (cf. Annexe 2).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction sur 5,9 des 8,5 hectares de la ZAC d'environ 60 à 70 logements et la reconstruction de l'EHPAD aujourd'hui implanté dans le centre-bourg. L'EHPAD aura une emprise au sol d'environ 10 500 m² et une capacité d'accueil de 91 lits.

La programmation initiale consistait en la construction de 120 logements au sein des mêmes terrains d'assiette.

La bande de 2,6 hectares en bordure de la RD 347 sera vouée à l'activité agricole intégrant des parcelles gérées extensivement favorable en particulier à la reproduction des passereaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une opération d'aménagement à vocation d'habitat et d'un équipement dans la continuité des quartiers existants sur les terrains connexes à la gendarmerie. Il s'agit de répondre, d'une part, aux besoins en nouvelles constructions dont la commune a besoin pour maintenir et développer sa population et, d'autre part, de reconstruire un EHPAD. L'EHPAD existant étant ancien et en partie vétuste.

Développé initialement dans le cadre des projets d'urbanisme durable du plan départemental de l'habitat de Maine et Loire, ce projet a pour objectifs de limiter l'étalement urbain et d'offrir une mixité urbaine et résidentielle.

Pour l'EHPAD, l'enjeu sera de proposer un environnement plus adapté et adaptable aux usagers de l'établissement y compris les professionnels qui y exercent

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements se feront en deux phases.

La première phase de travaux débutera courant été 2021. Elle vise l'aménagement de l'EHPAD (18 mois de travaux) et d'une trentaine de logements au nord de la gendarmerie.

Le déclenchement de la phase 2 sera fonction de la commercialisation des terrains de la première tranche. Cette phase vise l'aménagement des terrains situés à l'est accueillant une quarantaine de logements.

Les chantiers seront encadrés par une charte à faibles nuisances, tant d'un point de vue écologique (pas de rejets, protection des habitats, des espèces végétales conservées...) que d'un point de vue des riverains (limitation des nuisances sonores, des transports, des émissions de poussières, des déchets...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Secteurs d'habitat :

Il est prévu 2 tranches d'habitations (environ 60 à 70 logements) avec une offre de lots individuels/groupés et d'environ 20% en locatif.

EHPAD :

La nouvelle résidence sera composée de :

- Un Accueil/administration, un Pôle soignants, des lieux de Vie collective
- Un PASA (Polyvalent : accueil de jour + accueil aidants). Le PASA ouvrira sur l'extérieur et sur l'intérieur de l'établissement.
- 91 hébergements :
 - 2 Unités évolutives de 15 lits chacune avec jardin sécurisé et bouclage des circulations internes
 - 2 Unités d'hébergements classiques (1x 30 lits + 1x 31 lits) avec jardin/terrasse ouvert et bouclage des circulations internes
- Une Cuisine relais : livraison des repas en liaison froide
- Une lingerie relais : l'ensemble du linge est externalisé (plat/résidents/ tenues). Tri fait par les agents
- Des locaux du personnel
- Des locaux de stockage et de Maintenance
- Des locaux techniques.

L'ensemble des constructions sera intégré dans un aménagement paysager de qualité. Une bande inconstructible de 75 m, le long de la RD347, sera consacrée à une mise en scène végétalisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet s'inscrit dans une ZAC créée le 18 novembre 2011 ; Un avis de l'autorité environnementale a été établi le 25 juin 2011.

Une modification du dossier de création de ZAC est nécessaire du fait de l'évolution programmatique

L'opération est soumise à une déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du terrain :	Environ 8,5 hectares dont 5,9 hectares constructibles
Surface de plancher :	Environ 10 500 m ² pour l'EHPAD
Nombre de logements	91 lits pour l'EHPAD + 60 à 70 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit « Les Vacheries »
49260 Montreuil-Bellay

Coordonnées géographiques¹

Long. 0°09'02.8" W Lat. 47°08'38.2" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

ZAC créée le 18 novembre 2011 -120 logements sur 6 ha
Avis de l'Autorité Environnementale en date du 25 juin 2011

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches sont : ZNIEFF de type II n°520004473 « Forêt de Brossay » située à 1,3 km à l'ouest, ZNIEFF de type I n°520016114 « Plaine de Méron et de Douvy » située à 2,6 km au sud-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 5 km au sud-ouest du site du projet. Il s'agit du site « Cavité souterraine de la Cave Billard au Vaudelnay » (FR3800819), localisé sur la commune du Puy-
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet s'inscrit dans le PNR Loire-Anjou-Touraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE de Maine et Loire ne concerne pas le territoire communal.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de la ZAC se situe dans le périmètre de l'ex AVAP « Centre-Ville », aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable (cf. Annexe 9 et Annexe 10 servitude AC4).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de délimitation de zone humide conforme aux arrêtés de 2008 et 2009, réalisée par Ouest Am', a démontré l'absence de zone humide floristique ou pédologique dans l'emprise de la ZAC
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Bellay est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (risque inondation – Mars 2014) et un Plan de Prévention des Risques Technologiques (Société Phyteurop – 19/06/2012). Le site de la ZAC n'est pas concerné par ces risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à une centaine de mètres du site BASIAS (activité ayant potentiellement engendré une pollution des sols) le plus proche. Aucun site inscrit dans la base de données BASOL (sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, nécessitant une action des pouvoirs publics) n'est présent dans l'emprise du projet. Le site BASOL le plus proche est situé à 2,5 km au sud-est du site (cf. Annexe 8).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Bellay et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux superficielles et souterraines du bassin du Thouet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau publique pour l'alimentation en eau potable. Le captage le plus proche est situé à 5,3 km au sud-est du site d'étude. Le périmètre de protection éloigné associé à ce captage est à 2,6 km de la ZAC.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de la ZAC est en dehors d'un site inscrit. On note cependant l'existence du site inscrit « Le Thouet et ses abords » à 600 m au sud-ouest. (cf. Annexe 9).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,3 km au sud-est Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale « Champagne de Méron » (FR5212006). (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des futurs occupants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales feront l'objet d'une rétention avant rejet par infiltration. L'étude géotechnique réalisée par SIC INFRA en 2009 a montré des valeurs d'infiltration comprises entre $1,1 \cdot 10^{-5}$ et $5,6 \cdot 10^{-5}$ m/s soit entre 39 et 200 mm/h. Le volume utile des bassins et la surface d'infiltration sera calculée à partir du coefficient d'imperméabilisation et des valeurs de perméabilité des sols en considérant un coefficient de sécurité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le meilleur équilibre de déblais/remblais en suivant au maximum le terrain naturel sera recherché. Le bilan n'a, à ce jour, pas été établi pour savoir si le projet sera excédentaire ou déficitaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. point précédent.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement composé de friches, de pelouses et prairies et de fourrés sur la majeure partie de sa surface. Les milieux recensés sont communs et présentent un enjeu faible sur un plan floristique excepté les pelouses rares calcicoles (enjeu modéré à fort). Aucun des habitats n'est protégé (absence de zone humide) ou d'intérêt communautaire. Concernant la faune, l'essentiel des enjeux se concentre sur les habitats utilisés par l'avifaune patrimoniale et les reptiles, particulièrement les zones buissonnantes et arborées (fourrés, haies). La préservation de la haie nord et d'un espace non construit de 2,6 ha entre le projet et la RD intégrant des parcelles gérées extensivement permettra le report des espèces concernées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 2,3 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 6) enclavé entre une route départementale et l'agglomération de Montreuil-Bellay. Les 2 sites ne présentent aucune interférence entre eux. Par ailleurs, aucune des espèces d'oiseaux du site Natura 2000 n'ont été contactées sur le site lors des différentes campagnes d'inventaires naturalistes. Aucune incidence du projet sur le site Natura 2000 n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est directement concerné par aucun site naturel faisant l'objet d'un inventaire ou d'une protection ; aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier l'occupation des sols principalement composé de friches, de prairies, de pelouses et de fourrés, propriété de la collectivité (excepté l'extrémité Est), à usage agricole autrefois.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de la ZAC n'est pas concerné par des risques technologiques. Le périmètre concerné par le PPRT se situe à 2,5 km au sud-est du site d'étude. Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est située de l'autre côté de la RD 347. Il s'agit de « La Maison du Rosé » établissement Non SEVESO, soumis à enregistrement (cf. Annexe 8).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Internet Géorisques ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet. L'aléa retrait-gonflement des argiles est moyen au droit du site du projet Montreuil-Bellay est classé en zone 3 pour le risque sismique (niveau modéré). La commune est concernée par le PPRI du Thouet, mais le site d'étude n'est pas concerné par le risque d'inondation ou les remontées de nappe. Le risque radon est jugé comme modéré (catégorie 2). Le risque de feu de forêt ne concerne pas le site d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet compte tenu de sa nature n'engendre aucun risque sanitaire. Le projet n'est par ailleurs pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de trafic (déplacements pendulaires domicile travail...) à la hauteur de l'accueil des futurs habitants du site. L'EHPAD engendrera également un trafic lié aux mouvements du personnel et des visiteurs. Il s'agit là d'un déplacement de trafic (EHPAD aujourd'hui localisé dans le centre-bourg).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées à la l'augmentation locale du trafic. Les constructions situées dans la zone de nuisance sonore établie de part et d'autre de la RD347 (voie classée en catégorie 3 par arrêté du 18 mars 2003 qui correspond à une largeur de 100 m affectée par le bruit), devront respecter les normes constructives d'isolation acoustique (cf. Annexe 8).

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le prolongement d'une zone urbanisée (quartiers d'habitations et gendarmerie) générant des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal. Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers des bassins de rétention – infiltration dimensionnés en accord avec les contraintes du projet, pour des pluies de retour 10 ans. Une extension du bassin déjà présent est prévue. Cette modification permettra la collecte des eaux de la gendarmerie, de l'EHPAD et des habitations de la tranche 1 à l'est de la gendarmerie. Les EP des habitations situées à l'ouest de la gendarmerie seront collectées dans un second bassin. Un ouvrage de rétention spécifique à la tranche 2 sera également mis en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques). La charge hydraulique de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil-Bellay présente une capacité nominale de 7500 E.H. La charge maximale en entrée est égale à 3720 E.H. (données 2018). La station réceptrice des effluents du projet possède donc une réserve de capacité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés au projet de construction en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères). Ces déchets ne sont pas dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la ZAC s'inscrit dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les secteurs d'extension de l'urbanisation font l'objet d'un règlement spécifique. Le dossier « Loi Barnier » indique que les idées directrices sont d'aménager une nouvelle porte d'entrée d'agglomération (valorisation de l'axe de vue en direction du château et de l'église depuis la RD, en intégrant la gendarmerie dans un ensemble urbain) et de composer un cadre architectural et paysager s'inspirant du système végétal en place (appuyer l'habitat sur un réseau de plantations afin de caler les perspectives, traitement des fins d'urbanisation sur les extrémités nord/est du site en transition avec l'espace agricole; aménagement des franges urbaines,...)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier l'occupation des sols principalement composé de friches, de prairies et de fourrés. Le verger et le potager existants seront également impactés par le projet. Les impacts du projet sur les activités existantes ne sont pas jugés significatifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus sont :

- Centre de broyage Val de Loire Ciment : Il s'agit d'une ICPE situé à 4,5 km du site d'étude, dans la zone industrielle de Méron.
- Centrale photovoltaïque au sol au Champ de Liveau, à 1,5 km au nord-ouest de la ZAC

Compte tenu de la nature de ces projets et de leur distanciation par rapport à la ZAC, aucun effet cumulés n'est à attendre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures sont les suivantes :

- Isolement du quartier des nuisances sonores et visuelles de la RD 347 : marge de recul de 75 m des constructions par rapport à l'axe de la voie, plantations et création d'un merlon planté en limite nord des habitations
- Maintien des bosquets et haies d'intérêt
- Préservation de l'axe de vue depuis la RD 347 vers l'église et le château
- Gestion des eaux pluviales par infiltration ; les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers un ensemble de bassins de rétention/infiltration dimensionnés pour des pluies de retour 10 ans.
- La bande inconstructible de 75 m, le long de la RD347, sera consacrée à une mise en scène végétalisée représentative du territoire (vignes et parcelles prairiales gérées extensivement favorables aux espèces d'oiseaux patrimoniales)
- Des murets en gabions et des lisières plantées viendront compléter la trame verte, offerte par le merlon, favorables à la faune.
- Une charte chantier à faibles nuisances sera mise en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 7 : Extrait du SRCE des Pays de la Loire• Annexe 8 : Nuisances et pollutions• Annexe 9 : Patrimoine culturel et paysager• Annexe 10 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique• Annexe 11 : Diagnostic faune-flore (mars-mai 2020)• Annexe 12 : Diagnostic faune-flore 2012• Annexe 13 : Diagnostic zones humides - faune-flore 2013-2014• Annexe 14 : Esquisse et faisabilité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saumur

le.

7 juillet 2020

Signature

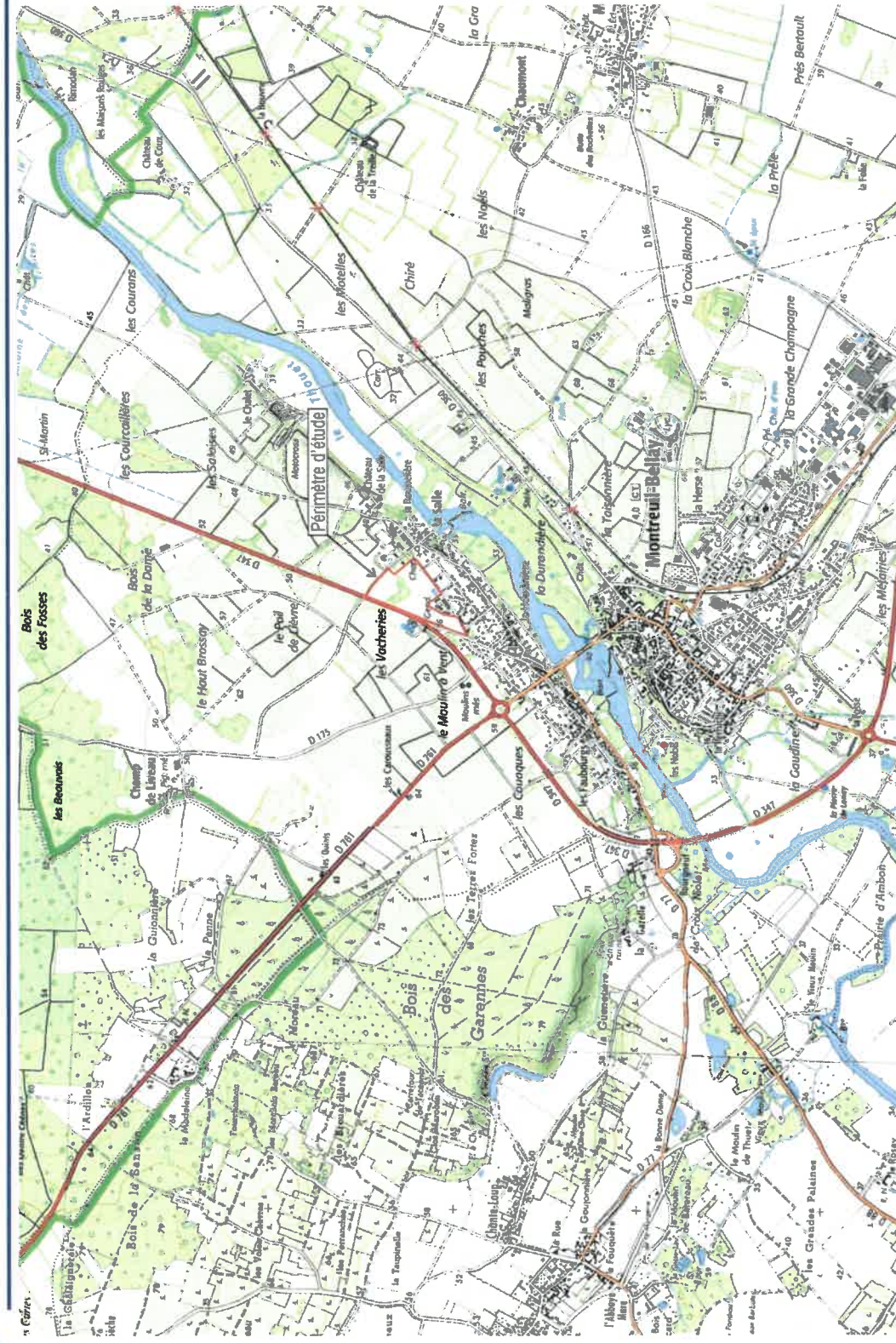


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

11/11



CARTE DE LOCALISATION



250 0 250 500 750 1000 m

Fond cartographie : IGN - SCAN 25 ; IGN - BDORTHO

Annexe 2 : Plan de situation



PRISES DE VUES



Fond cartographique : IGN - BD Ortho

Annexe 3 : Localisation des prises de vues rapprochée du site

Esquisse avec îlots :

Emprise 1^{ère} tranche sans la bande de recul de 75m = 3,5 ha

Comprenant :

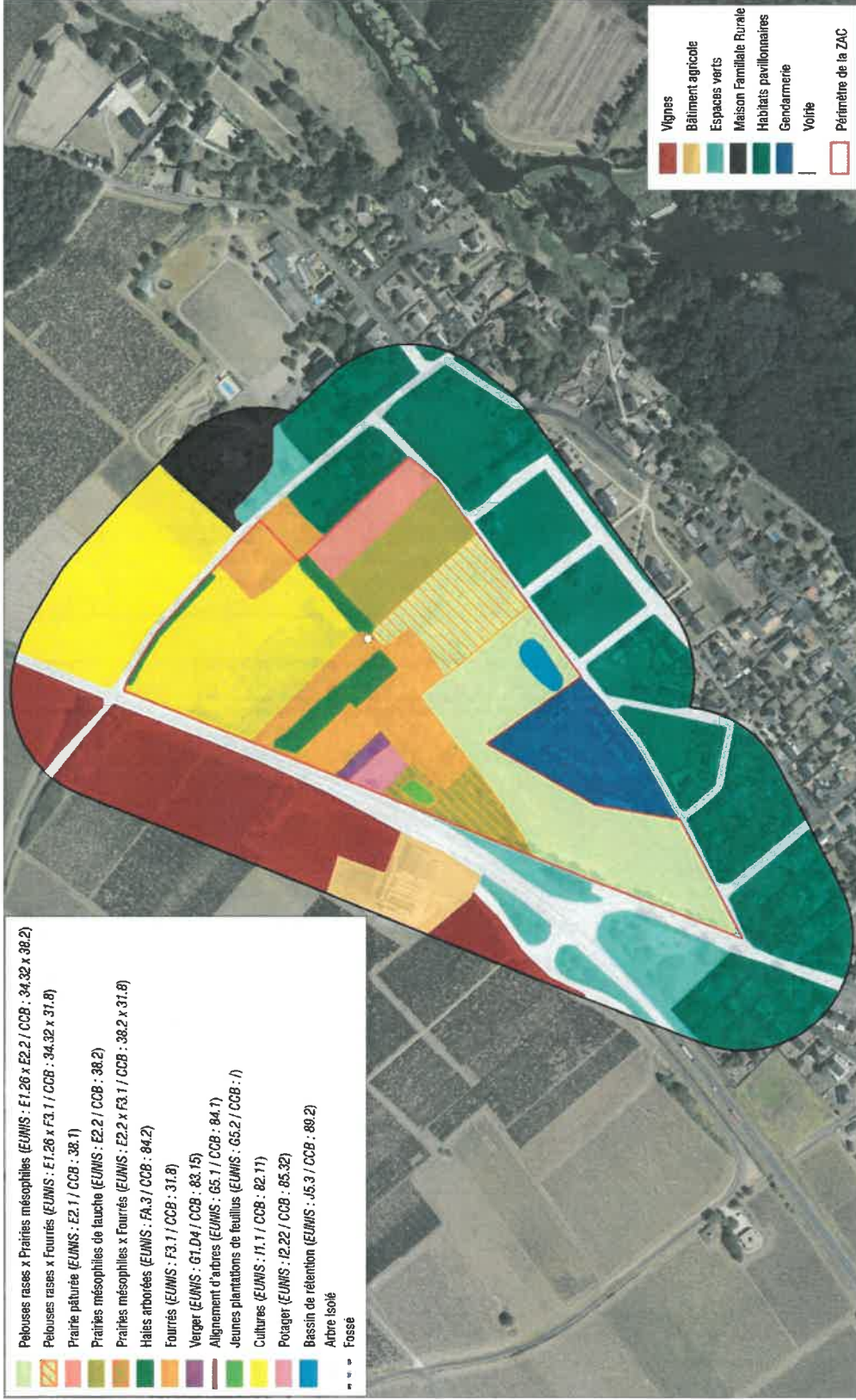
- EHPAD sur 10 500 m² pour 91 lits
- Environ 30 logements individuels / groupés répartis sur 4 îlots
- Soit un total d'environ 120 logements
- Pour une densité moyenne de 35 logements /ha





PLAN DES ABORDS

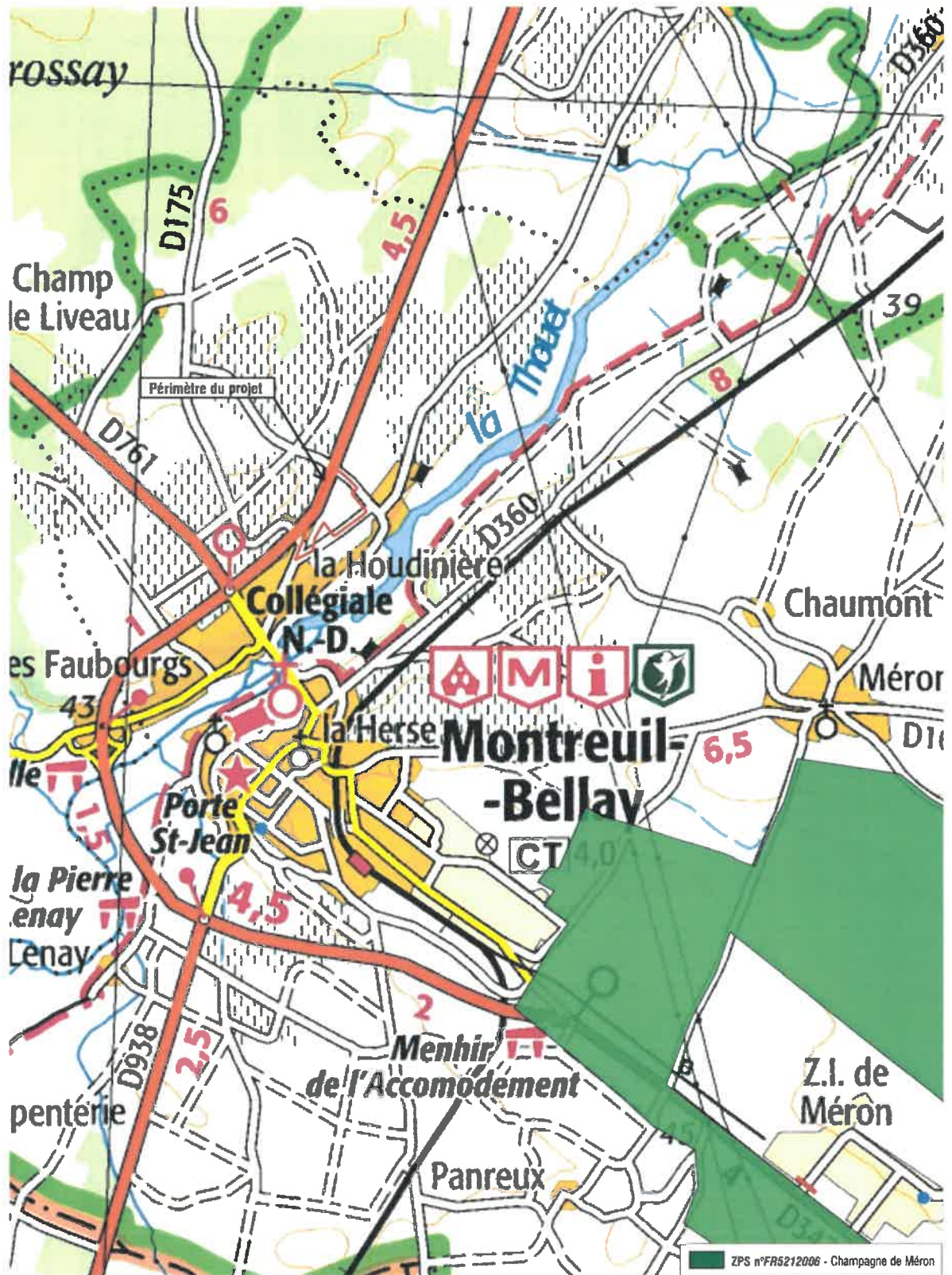
	Pelouses rasées x Prairies mésophiles (EUNIS : E1.26 x E2.2 / CCB : 34.32 x 38.2)
	Pelouses rasées x Fourrés (EUNIS : E1.26 x F3.1 / CCB : 34.32 x 31.8)
	Prairie pâturée (EUNIS : E2.1 / CCB : 38.1)
	Prairies mésophiles de fauche (EUNIS : E2.2 / CCB : 38.2)
	Prairies mésophiles x Fourrés (EUNIS : E2.2 x F3.1 / CCB : 38.2 x 31.8)
	Hais arbustés (EUNIS : FA.3 / CCB : 84.2)
	Fourrés (EUNIS : F3.1 / CCB : 31.8)
	Verger (EUNIS : G1.D4 / CCB : 83.15)
	Alignement d'arbres (EUNIS : G5.1 / CCB : 84.1)
	Jeunes plantations de feuillus (EUNIS : G5.2 / CCB : /)
	Cultures (EUNIS : /1.1 / CCB : 82.11)
	Potager (EUNIS : /2.22 / CCB : 85.32)
	Bassin de rétention (EUNIS : /J5.3 / CCB : 89.2)
	Arbre isolé
	Fossé



	Vignes
	Bâtiment agricole
	Espaces verts
	Maison Familiale Rurale
	Habitats pavillonnaires
	Gendarmerie
	Voie
	Périmètre de la ZAC

Fond cartographique : IGN - Orthophotographie

Annexe 5 : Plan des abords du projet



N 250 0 250 500 750 1000 m

Fond cartographie : IGN - SCAN100

Annexe 6 : Sites Natura 2000